

Unité départementale du Bas-Rhin
14 rue du Bataillon de Marche n°24
BP 10001
67050 STRASBOURG cedex

Strasbourg, le 17/07/2025

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 08/07/2025

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

DISTILLERIE ARTISANALE HAGMEYER

119 RUE PRINCIPALE
67310 BALBRONN

Code AIOT : 0100283278

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 08/07/2025 dans l'établissement DISTILLERIE ARTISANALE HAGMEYER implanté 2 route de Flexbourg - 67310 BALBRONN.

Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Une visite du site a eu lieu le 04/03/2025.

L'exploitant dispose d'un autre site au 119 rue Principale pour lequel le CODERST a demandé une visite conjointe DREAL et SIS67.

L'exploitant ayant à terme le projet de regrouper toutes ses installations au 2 route de Flexbourg ce site a également été visité.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- DISTILLERIE ARTISANALE HAGMEYER
- 2 route de Flexbourg - 67310 BALBRONN
- Code AIOT : 0100283278
- Régime : Déclaration avec contrôle
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

Une distillerie artisanale est située 2 rue de Flexbourg à Balbronn.

Thèmes de l'inspection :

- Risque incendie

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées au préfet ; il peut s'agir par exemple d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer au préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	inspection	Arrêté Ministériel du 25/05/2012, article 3.6	Sans objet
2	résistance et réaction au feu	Arrêté Ministériel du 25/05/2012, article 2.4.2.	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'exploitant a un projet de modification de ses installations dans un délai d'environ 2 ans. Ce projet permettra de regrouper les 2 sites situés au 119 rue Principale et 2 rue de Flexbourg en un seul au 2 rue de Flexbourg.

Le permis de construire va être déposé prochainement.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : inspection

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 25/05/2012, article 3.6
Thèmes : Risques accidentels, vérification électrique
Prescription contrôlée : La visite du 04/03/2025 avait mis en évidence une non conformité concernant le contrôle des installations électriques.
Constats : L'exploitant a transmis le rapport de vérification électrique datant du 13/06/2025. La non conformité est levée et la procédure de mise en demeure sur ce point est abandonnée.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 2 : résistance et réaction au feu

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 25/05/2012, article 2.4.2.
Thèmes : Risques accidentels, prévention incendie
Prescription contrôlée : Communication entre le local abritant l'unité de distillation et le chai de distillation : les portes situées entre le local abritant l'unité de distillation et le chai de distillation sont EI60.

Constats :

Il n'y a pas de séparation entre le local de stockage d'alcool et la partie distillation.

Il est à noter que la prescription de l'article 2.4.2 I relative aux murs de séparation du local de distillation n'est pas applicable aux installations existantes.

Il est donc proposé d'abandonner le projet de mise en demeure.

Le stockage d'alcool est à une distance de 6 m par rapport à l'unité de distillation.

L'exploitant indique qu'il a un projet de réorganisation de son site et projette de regrouper toutes ses installations au 2 rue de Flexbourg.

Il a montré les nouveaux plans du site. Le permis de construire sera déposé prochainement.

Le nouveau projet permettra aussi de répondre aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 25/05/2012 notamment la création d'un local de stockage d'alcool en sous-sol entouré de murs en béton. Le plafond sera également en béton.

L'exploitant déclare qu'il mettra en œuvre ce projet d'ici 2 ans.

Type de suites proposées : Sans suite